

Intégrer la biodiversité aux programmes de constructions neuves

Action Capitales Françaises de la Biodiversité 2017



Institution en charge de la mise en œuvre : Ville de Feyzin

Services de la collectivité associés : Pôle cadre de vie, services environnement et aménagement urbain

Budget : 4256 euros de prestation de Bureau d'étude pour conseil des promoteurs

Partenaires financiers : Promoteurs immobiliers dans le financement des aménagements

Partenaires techniques : APUS Bureau d'étude écologue naturaliste

Date de début du projet : Janvier 2011



Objectifs

Depuis 2011 la Ville de Feyzin mène une politique très volontariste en matière d'intégration de la biodiversité dans les programmes de constructions collectives neuves. Les grands objectifs de cette action sont les suivants :

- sensibiliser les promoteurs immobiliers à l'intégration de la biodiversité dans leurs opérations (dès le stade du permis de construire) ;
- limiter et réduire l'impact du développement urbain de densification sur les milieux naturels ;

- maintenir de la biodiversité par la préservation des espèces et essences locales existantes ;
- identifier et préserver les corridors biologiques dans le cadre de la mise en œuvre du Plan vert communal et dans le respect des documents de planification urbaine ;
- participer à rendre visible les actions en faveur de la biodiversité auprès des occupants de logements collectifs.

Mesures mise en œuvre

Listes des mesures financées par la Ville et confiées au Bureau d'étude APUS :

- Invitation du naturaliste conseil de la Ville lors des commissions d'urbanisme pour intégration de la biodiversité le plus en amont possible du projet ;
- prestation de conseil avec note de propositions adressée au promoteur en faveur d'une meilleure intégration de la biodiversité dans les programmes neufs ;
- prestation de suivi des réalisations finales dans les programmes avec études des programmes sur plan et visites de chantier ;
- prestation de capitalisation de l'ensemble des réalisations en faveur de la biodiversité (base indispensable pour une prestation d'analyse d'impact réel sur la biodiversité).

Liste des mesures financées par les promoteurs immobiliers dans le cadre de l'aménagement de leurs programmes :

- aménagement d'espaces plantés à la place d'espaces minéraux,
- diversification des espaces plantés avec l'ajout de plantes aromatiques,
- aménagement de prairies fleuries,
- installations de nichoirs à martinets, à chauves-souris,
- installations de gabions et de gîtes à insectes dans les espaces verts,
- aménagement de clôtures perméables à la place des murs d'enceinte,
- la conservation d'espèces locales (maintien d'une population de cèdres par modifications du projet initial).

Résultats/Impact pour la biodiversité

Le travail de conseil auprès des promoteurs a été initié en 2011. Les premiers aménagements ont pu voir le jour en 2013 avec notamment la conservation des cèdres. Les autres aménagements sont beaucoup plus récents. De ce fait, nous n'avons pas encore d'éléments à notre disposition permettant de mesurer l'impact de ces mesures sur la biodiversité.

Le premier élément de synthèse est le fait que le travail de fond réalisé avec les promoteurs est payant et que les promoteurs avec lesquels la Ville travaille sur la commune sont de plus en plus enclins à intégrer de petits aménagements en faveur de la biodiversité dans les programmes. Depuis 2011, un tiers des propositions d'aménagement ont été réalisées.

Ce n'est que par la multiplication et la systématisation de ce type d'aménagements que nous pourrions mesurer de réels impacts à l'échelle du suivi communal de la biodiversité. Les efforts doivent donc se poursuivre.

Coordonnées

Feyzin

Liens utiles

www.capitale-biodiversite.fr

Contact

Lisa Briel, Chargée de mission Aménagement urbain et environnement, ville de Feyzin

Tél. 04 72 21 46 43
l.briel@ville-feyzin.fr